



# Inscription CVL38 FC

## Saison 2017/2018

**Les dossiers complets sont à déposer lors des permanences selon les procédures suivantes FERMES ET DEFINITIVES. Il ne sera accordé aucun compromis. Merci de votre compréhension.**

1. **AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE PAR LES EDUCATEURS**
2. **AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN DEHORS DES DATES DE PERMANENCES NI AVANT, NI APRES**
3. **TOUS LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT RENVOYES**
4. **LE CLUB AUTORISE LES ESSAIS AUX ENTRAÎNEMENTS PENDANT DEUX SEMAINES MAXIMUM.**
5. **AU DELÀ DE CES DEUX SEMAINES, IL SERA IMPOSSIBLE POUR LE JOUEUR DE JOUER LORS DES MATCHS OU DES ENTRAINEMENTS S'IL N'A PAS PAYÉ SA COTISATION.**

## Permanences

Catégories	Dates	Lieux
Pour les U15, U17, U19 et Seniors	Au fil de l'eau avec les responsables de catégorie	
Toutes catégories	Les mercredi 06, 13 et 20 septembre de 17h30 à 19h30 et le vendredi 1 <sup>er</sup> septembre de 17h30 à 19h30	Rotonde du stade de Saint Just Chaleyssin
	Sur les stands des forums associatifs de Valencin, de St Just Chaleyssin et de Luzinay (dates communiquées ultérieurement)	

## Cotisations (comprenant le cout de la licence FFF + les frais sportifs + les équipements + les collations de matchs)

Année de naissance	Catégorie	Coût cotisation	Remise
Né avant 1982	Vétérans	135 €	50€, si membre actif du bureau, éducateur ou dirigeant
1998- 1982	Seniors (masculins)	155 €	
Née avant 2001	Seniors (féminines à partir de 16 ans)	125€	
2000-1999	U18-U19	145 €	50€ de remise sur le total pour trois licenciés de la même famille (non cumulable pour parents membres du bureau, éducateur ou dirigeant)
2002-2001	U16-U17	145 €	
2004-2003	U14-U15	125 €	
2006-2005	U12-U13	115 €	
2008-2007	U10-U11	115 €	
2010-2009	U8-U9	105 €	
2012-2011	U6-U7	105 €	

NOTA BENE : La cotisation des dirigeants, éducateurs et accompagnateurs est prise en charge par le club

## Dossier d'inscription

Documents à fournir		Nouvelle demande		Renouvellement
		Mineur	Majeur	
<input type="checkbox"/>	Demande de licence FFF remplie et signée	X	X	X
<input type="checkbox"/>	Signature et tampon du médecin sur la <b>demande de licence FFF</b>	X	X	Si demandée à l'issue du questionnaire médical
<input type="checkbox"/>	<b>1 photo d'identité</b> récente de moins de deux ans	X	X	Si demandée sur licence
<input type="checkbox"/>	1 photocopie de la <b>carte d'identité</b> ou page du livret de famille de l' enfant seulement	X	X	
<input type="checkbox"/>	<b>Fiche de renseignement et d'autorisations parentales</b> (mineur)	X		x
<input type="checkbox"/>	<b>Fiches sanitaires de liaison</b> (annexes)	X		Si mineur(e)
<input type="checkbox"/>	<b>Règlement cotisation</b> : le club accepte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de CVL38 FC avec si nécessaire le montant remis (encaissement réparti sur les 3 mois suivant le règlement)</li> <li>• Chèques ANCV ou Coupons sports</li> <li>• Chèque Pack Loisirs Isère ou Photocopie de la carte M'ra <b>rechargée</b> (caution par chèque si pas chargée lors de l' inscription)</li> <li>• Liquide (versement complet ou caution par chèque si règlement partiel)</li> </ul>	X	X	x

## Equipement sportif offert

1 coupe-vent CVL 38 FC (jeunes et adultes) + 1 paire de chaussettes





# Fiche de renseignement licencié CVL38FC

Nom :	.....
Prénom :	.....

U7	U9	U11	U13	U15	U17	U19	SEN (Fem.)	SEN (Mas.)	VET	DIRI	EDU C	ARBI
2012/11	2010/09	2008/07	2006/05	2004/03	2002/01	2000/99	Avant 2001	Avant 1998	<1982	+18 ans	+16 ans	+16 ans
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>										

Né(e) le :	.....		
Lieu de naissance :	.....		
Nationalité :	.....		
Adresse :	.....		
	CP: ..... Ville: .....		
Téléphone :	Père: ..... / Mère ..... / Autre: .....		
Adresse Email : (Utilisée pour la correspondance avec le club)		Nom / Prénom	Adresse email
	Père		
	Mère		

Taille survêtement →		Pointure chaussettes →	
----------------------	--	------------------------	--

Autorisations	Mineurs		Majeurs	
	Oui	Non	Oui	Non
Autorise mon enfant à participer aux entrainements et aux matchs de foot au sein du CVL38 " Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association exclusivement pendant la durée de la pratique. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne ne se soit, auparavant, assuré de la présence effective de l'éducateur et présenté auprès de lui."				
Autorise un autre parent à conduire mon fils ou ma fille lors des déplacements				
Autorise les responsables du club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident				
Cède les droits de nom et d'image au CVL38 pour les supports du club				
Reconnais avoir souscrit une assurance/mutuelle complémentaire.				
Reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du club et m'engage à le respecter et/ou à le faire respecter à mon enfant.				
Accepte de recevoir des offres des partenaires du CVL38FC				

**merci de cocher une case selon votre choix**



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LE PRÉSENT DOCUMENT VIENT COMPLÉTER LES STATUTS DE L'ASSOCIATION.

## ARTICLE 1 ADHÉSION

Les conditions d'admissions sont les suivantes et elles sont renouvelables chaque début de saison:

- Cotisation réglée intégralement (voir 1bis)
- Fiche d'inscription et d'autorisation remplie
- La visite médicale pour la licence FFF

Selon l'appréciation de l'éducateur : aucun joueur ne pourra participer à une compétition si ces conditions ne sont pas remplies intégralement. L'accès aux entraînements peut également être interdit à partir de la date du premier match officiel de championnat.

## ARTICLE 1 BIS MODALITÉS CONCERNANT LES COTISATIONS

### A/ Moyens de paiement acceptés

Le CVL38 autorise les moyens de paiements suivants : espèces, chèques, chèques vacances ANCV, coupons sport, carte M'ra rechargée et valide, chéquier Jeune Isère.

Le CVL38 accepte le paiement en deux ou trois fois de septembre à novembre (dernier délai).

### B/ Réductions exceptionnelles accordées

#### a) CAS des dirigeants et des éducateurs

La licence des éducateurs / dirigeants est gratuite.

#### b) CAS des adhérents bénévoles

Les adhérents ayant des fonctions supplémentaires d'éducateur ou de dirigeant ou ayant une responsabilité régulière bénévole dans le fonctionnement du club ont droit à une réduction sur leur licence de joueur ou celle de leur enfant de 50€.

#### c) CAS des familles nombreuses

Le cercle familial restreint aux Père/Mère/Fils/Fille ou dans d'autre cas au tuteur, a droit à une réduction de 50€ sur la totalité des cotisations à partir de trois licences enregistrées au CVL38.

### C/ Remboursement

Les joueurs arrivants ou blessés au cours de la saison peuvent demander un remboursement. Les modalités et montants seront traités au cas par cas par le bureau.

Les départs en cours de saison sont remboursés s'ils sont justifiés et motivés. Les modalités et montants seront traités également au cas par cas par le bureau. La radiation ne donne pas droit à un remboursement.

## ARTICLE 2 CADRE DE FONCTIONNEMENT

### A/ Généralités

Pour le bon fonctionnement du club, nous avons défini les droits et les devoirs de licenciés dans des chartes.

Le présent règlement détaille le cadre de fonctionnement

s'ajoutant à celui mis en place par les éducateurs dans chaque catégorie.

### B/ Sportif

#### a) Engagement

Chaque joueur licencié au CVL38 s'engage pour la saison complète avec son club et son équipe. Il est demandé :

- D'être assidu
- D'être ponctuel
- De prévenir en cas d'indisponibilité
- D'avoir une attitude exemplaire (politesse, respect,...)
- D'avoir une tenue complète de footballeur
- De porter les équipements du club en match

LE CLUB AUTORISE LES ESSAIS N'EXCEDANT PAS 2 SEMAINES D'ENTRAINEMENTS !

Chaque joueur est à la disposition de toutes les équipes de sa catégorie d'âge (ou supérieure si visa médical valide) et aucun changement d'équipe ne pourra se faire sans l'autorisation de l'éducateur.

#### b) Tenue (école de foot)

Elle doit être complète aux entraînements comme en match. Un sac bien fait contient au minimum un maillot, un short, des crampons, des chaussettes, des protège-tibias, un vêtement chaud, un vêtement de pluie. Tout ceci propre et en bon état.

En matchs, les maillots et shorts sont prêtés par le club, il faut apporter ses protèges tibias et ses crampons ainsi que les chaussettes noires fournies par le club.

#### c) Hygiène

Les enfants doivent être responsabilisés par leurs parents sur l'hygiène notamment la prise de la douche et se changer. Prévoir également une gourde ou une bouteille d'eau personnelle.

#### d) Blessures

Chaque joueur est tenu de signaler toute blessure ou maladie à son éducateur et de prévenir le club en cas de blessure grave.

#### e) Mutations

Les demandes de mutations hors période sont à faire auprès du bureau, le club n'est pas dans l'obligation de les accepter.

### C/ Attitude et respect

#### f) Sanctions sportives (à partir des U15)

Lorsqu'un joueur écope d'un carton jaune ou rouge pour contestations ou geste dangereux, il devra régler le montant de l'amende au trésorier du club et réaliser une action d'intérêt général pour le club (arbitrage, buvette, encadrement des jeunes,...)

S'il doit purger une suspension, il sera automatiquement en mission pour toute la durée de celle-ci.

C'est l'éducateur qui détermine si le carton ou le comportement nécessite d'être pris en charge par le joueur.

#### h) Comportement aux bords des terrains

Les spectateurs à domicile comme à l'extérieur doivent se tenir

derrière la main courante. Nul n'est autorisé à pénétrer sur le terrain mis à part les joueurs, les éducateurs, les arbitres et les délégués.

Les boissons alcoolisées sont interdites aux bords des terrains.

Une attitude contraire à l'esprit sportif sera sévèrement sanctionnée par le club sans avertissement préalable. L'esprit fair-play du supporter, c'est soutenir et respecter aussi les arbitres et ses adversaires.

Les parents ne doivent pas soumettre de consignes sportives à leurs enfants. Seuls les éducateurs et les dirigeants le feront en fonction du match et de la tactique employée. Les parents doivent se positionner à distance raisonnable du terrain et des joueurs.

#### **D/ Solidarité club**

##### a) Lavage des maillots et des vestiaires

Le paiement de la cotisation ne dispense pas du nettoyage des maillots et des vestiaires par les joueurs eux-mêmes. Faisons preuve de bon sens et de solidarité. Chaque éducateur aura la responsabilité de partager les tâches équitablement entre les membres de son équipe par la méthode de son choix.

##### b) Participation à la tenue des collations et des buvettes

Il peut être demandé aux joueurs comme aux parents de participer à la préparation de la collation des joueurs en fin de match. Pour cela, l'éducateur pourra utiliser la méthode de son choix.

Un planning buvette est également mis en place pour chaque week-end de matchs à domicile. Les parents, les joueurs, les dirigeants sont tous concernés par cette nouvelle mesure. Ce planning est affiché au stade.

##### c) Transport des enfants

Les parents assurent le transport de leur enfant aux entraînements prévus dans sa catégorie. Lors des matchs à l'extérieur, les parents se doivent de participer au transport des autres enfants. Dans le cas où un parent transporterait d'autres enfants, il doit impérativement être assuré pour ce type de transport. Pour les U7-U9, un réhausseur doit normalement être fourni (par le parent de l'enfant transporté) pour faire le déplacement.

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association **exclusivement** pendant la durée de la pratique. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne ne se soit, auparavant, assuré de la présence effective de l'éducateur.

#### **ARTICLE 3 AMITIES, FAIR PLAY, VICTOIRES**

##### a) Respect

Chaque joueur et leurs parents engagés au club devront impérativement se conformer à la discipline et à l'éthique du sport à savoir :

- Respecter les entraîneurs, les dirigeants, les coéquipiers, les adversaires et les arbitres lors des entraînements ou des matchs à domicile comme à l'extérieur.
- Ne pas détériorer volontairement le matériel, les équipements ou les locaux qui sont mis à disposition.

##### b) Sanctions

Dans le cadre du club, toutes personnes ayant une attitude irrespectueuse, encourra un avertissement. Si cette attitude se

répète, la radiation pourra être prononcée sans remboursement de la cotisation.

Une attitude violente ou agressive entrainera une radiation de 3 ans sans remboursement de la cotisation.

Dans le cas des supporters, le club pourra interdire l'accès au stade à domicile ou à l'extérieur s'il n'est pas en mesure d'assurer la sécurité des matchs.

##### c) Vols

Le club se décharge de toute responsabilité concernant les vols qui peuvent avoir lieu sur les terrains ou dans les locaux y compris les vestiaires lors des entraînements et des matchs. Chacun est responsable de ses effets personnels.

#### **ARTICLE 4**

#### **DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES**

##### a) Droit à l'image sur internet et réseaux sociaux

Les adhérents sont informés que des photos sont susceptibles d'être prises. Ces prises de vue pourront être utilisées pour la promotion et l'illustration du club, ou d'autres événements et plus généralement des activités sportives du CVL38, dans leur intégralité ou par extrait, telles quelles ou modifiées pendant une durée de 5 années à compter de la date de signature. Le participant donne notamment l'autorisation au CVL38 d'exploiter, de reproduire, de représenter et d'adapter les prises de vue sur lesquelles le participant serait reconnaissable, pour toutes utilisations telles que définies ci-dessus, dans le cadre de toutes opérations que le CVL 38 décidera de réaliser sous toutes formes, pour l'ensemble de la France (internet et réseaux sociaux). Cette cession se fait à titre gratuit.

L'utilisation de l'image du club est interdite pour la promotion d'un événement ou d'une activité professionnelle hors sponsoring.

##### b) Données personnelles

Afin d'attirer de nouveaux financements, le club se réserve le droit avec votre autorisation de transmettre vos données personnelles à des partenaires. Une clause de retrait est disponible sur le dossier d'inscription et par email cvl38fc@irafoot.org.

#### **ARTICLE 5 ASSURANCE**

Le CVL38 a souscrit un contrat d'assurance à la GMF garantissant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber en sa qualité d'organisme d'intérêt général. Ce contrat d'assurance ne couvrant que les dommages engageant la propre responsabilité du CVL38, les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu'ils sont susceptibles de se causer à eux-mêmes ou d'occasionner à des tiers.

De plus nous vous rappelons qu'une assurance individuelle contre les accidents corporels est vivement conseillée pour la pratique de tout sport comportant un risque, mais devra être souscrite à titre personnel auprès de votre assureur.

**Ce règlement expose des points majeurs de fonctionnement et d'éthique du CVL38. Merci de les respecter.**

Fait le 01 décembre 2014  
à Saint Just Chaleyssin

en présence de l'ensemble



L'ENFANT

# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

GARÇON  FILLE 

## 1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT polio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION  
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

## 2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ou le séjour ? Oui  non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui  non

MÉDICAMENTEUSES oui  non

ALIMENTAIRES oui  non

AUTRES .....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

.....  
.....  
.....

**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....  
.....  
.....  
.....

**3 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui  non

DES LUNETTES : oui  non  au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui  non  au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui  non  au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....  
.....  
.....  
.....

**4 -RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE.....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussignée, .....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant,*

Date :

Signature :



# Fiche de règlement licencié CVL38FC

Nom :	.....
Prénom :	.....

U7	U9	U11	U13	U15	U17	U19	SEN (Fem.)	SEN (Mas.)	VET	DIRI	EDU C	ARBI
2012/11	2010/09	2008/07	2006/05	2004/03	2002/01	2000/1999	Avant 2000	Avant 1998	<1982	+18 ans	+16 ans	+16 ans
<input type="checkbox"/>												
105€	105€	115€	115€	125€	145€	145€	125€	155€	135€	0	0	0

<b>Remise =</b>	<b>Montant à payer =</b>
-----------------	--------------------------

## Règlement

Par chèque (3 maxi)	N° chèque	Nom Emetteur	Montant	Date souhaitée
<b>Encaissement 1</b>				
<b>Encaissement 2</b>				
<b>Encaissement 3</b>				

Autres moyens	N° chèque(s)	Nom Emetteur	Montant
<b>Coupons SPORT</b>			
<b>Chèques ANCV</b>			
<b>Chéquier Pack Isère</b>			
<b>Carte MRA</b>			
<b>Liquide</b>			

**Besoin facture : OUI / NON (rayer la mention inutile)**

**Réservé traitement CVL 38 FC**

<b>N° personne FOOTCLUB</b>	
-----------------------------	--



## QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » PRÉALABLE À LA DEMANDE DE LICENCE (Changement de club ou renouvellement)

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour demander votre licence au sein de la Fédération Française de Football selon les règles énoncées à l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Répondez aux questions suivantes par **OUI** ou par **NON**.

### DURANT LES 12 DERNIERS MOIS :

**OUI** **NON**

- 1 | Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- 2 | Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
- 3 | Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?
- 4 | Avez-vous eu une perte de connaissance ?
- 5 | Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?
- 6 | Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

### À CE JOUR :

**OUI** **NON**

- 7 | Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenue durant les 12 derniers mois ?
- 8 | Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?
- 9 | Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

**NB** : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

### SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS ET QUE VOUS AVIEZ FOURNI UN CERTIFICAT MÉDICAL EN 16/17 :

#### **Pas de certificat médical à fournir.**

Simplement attestez, selon les modalités prévues par la F.F.F., sur votre demande de licence (en ligne ou papier), avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

### SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

#### **Certificat médical à fournir.**

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.